

Les familles plurielles : et demain ?

**Colloque organisé par le Centre de droit de la famille
(Equipe Louis Josserand, Université Jean Moulin Lyon 3)
avec le soutien de la Société de législation comparée**

**Lyon, vendredi 14 novembre 2025
Salle Caillemer
(Faculté de droit, 15 quai Claude Bernard, 69007 Lyon)**

Matin (9h/12h30)

Introduction : Hugues Fulchiron (conseiller SE à la Cour de cassation, directeur honoraire du Centre de droit de la famille)

1. Ce que disent les familles plurielles des évolutions de la conjugalité

Exposé introductif : Benjamin Moron-Puech (professeur à l'Université Lumière Lyon 2) et Christine Bidaud, professeure à l'Université Jean Moulin, Lyon 3, co-directrice de l'Equipe de recherche Louis Josserand, directrice du Centre de droit de la famille.

2. Ce que disent les familles plurielles de l'évolution de la parenté et de la parentalité

Exposé introductif : Jehanne Sosson, professeure à l'Université de Louvain-la- neuve, et Vincent Egea, professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

Contrepoints : Margot Musson, maître de conférence à l'Université de Limoges, (beau-parent vulnérable), Giovanna Chiappetta, professeure à l'Université de la Calabre (parent juridique et parent de facto), et Agnès Martial, directrice de recherche CNRS, LISST-CAS, Université Toulouse Jean Jaurès, Nicole Gallus, professeure à l'Université libre de Bruxelles (la « beau-parenté bilatérale » par l'adoption).

Après-midi (14h/17h)

3. Familles plurielles : nouveaux principes, nouveaux tabous

Exposé introductif : Irène Théry, directrice d'études émérite à l'EHESS

Contrepoints : Fabien Marchadier, professeur à l'Université de Poitiers (autour des procréations illicites), Pierre Dauptain, notaire, essayiste (détruire une filiation qui n'est plus voulue ?).

4. Quel droit pour les familles plurielles ? Entre adaptation et reconstruction

Exposé introductif : Guillaume Kessler, maître de conférence à l’Université de Savoie, et Hugues Fulchiron, conseiller SE à la Cour de cassation, directeur honoraire du Centre de droit de la famille.

Contrepoints : Andréanne Malacket, professeure à l’Université de Sherbrooke (à travers la nouvelle loi québécoise sur la filiation), Adeline Gouttenoire, professeure à l’Université de Bordeaux (un droit fondamental du parent social à être reconnu comme parent juridique ?), Jessica Atalli-Colas, maître de conférence à l’Université Jean Moulin Lyon 3 (le rôle du droit social).